

Observatoire des Métiers

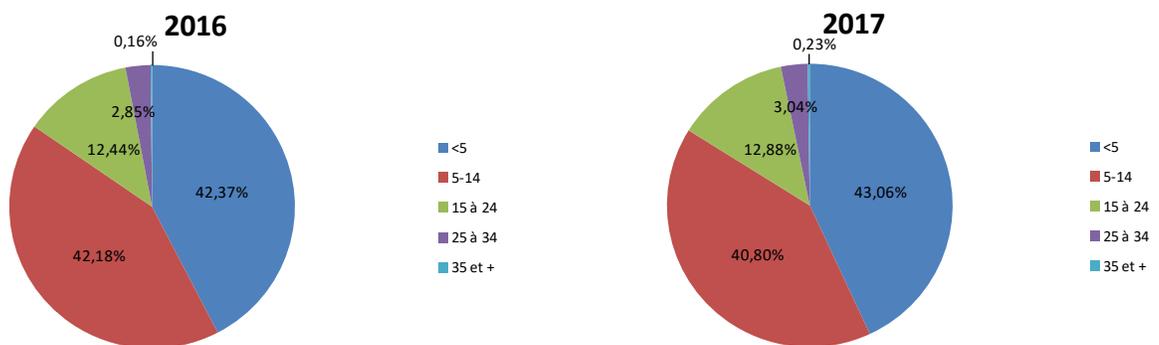
Comme chaque année, l'Observatoire des métiers a analysé les évolutions quantitatives et qualitatives de l'emploi dans la Profession.

Sa réunion du 17 janvier 2019 a permis l'examen des informations recueillies auprès des entreprises adhérentes de l'AMAFI assujetties à la Convention collective des activités de marchés financiers, au titre de l'année 2017.

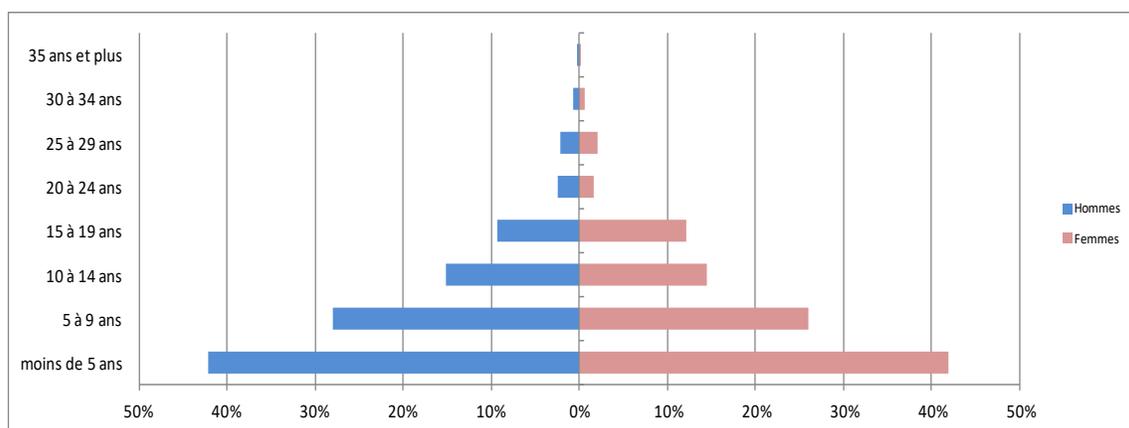
Le périmètre des sociétés répondant au questionnaire varie d'une année sur l'autre, relativisant les comparaisons chiffrées. L'étude 2017 a porté sur 24 sociétés (sur les 48 sociétés appliquant la CCNM), représentant 3 456 salariés au 31 décembre 2016 contre 27 sociétés représentant 3 196 salariés en 2016.

Ancienneté

On constate que les tranches des moins de 5 ans d'ancienneté et celles de 15 à 34 ans représentent à elles seules près de 85 % des effectifs, signe que la profession continue à se renouveler, tout en réussissant à fidéliser les collaborateurs. Cette tendance est également visible sur une période de 13 ans, entre 2004 et 2017.



L'ancienneté moyenne en 2017 est de 7,46 années contre 7,29 années en 2016

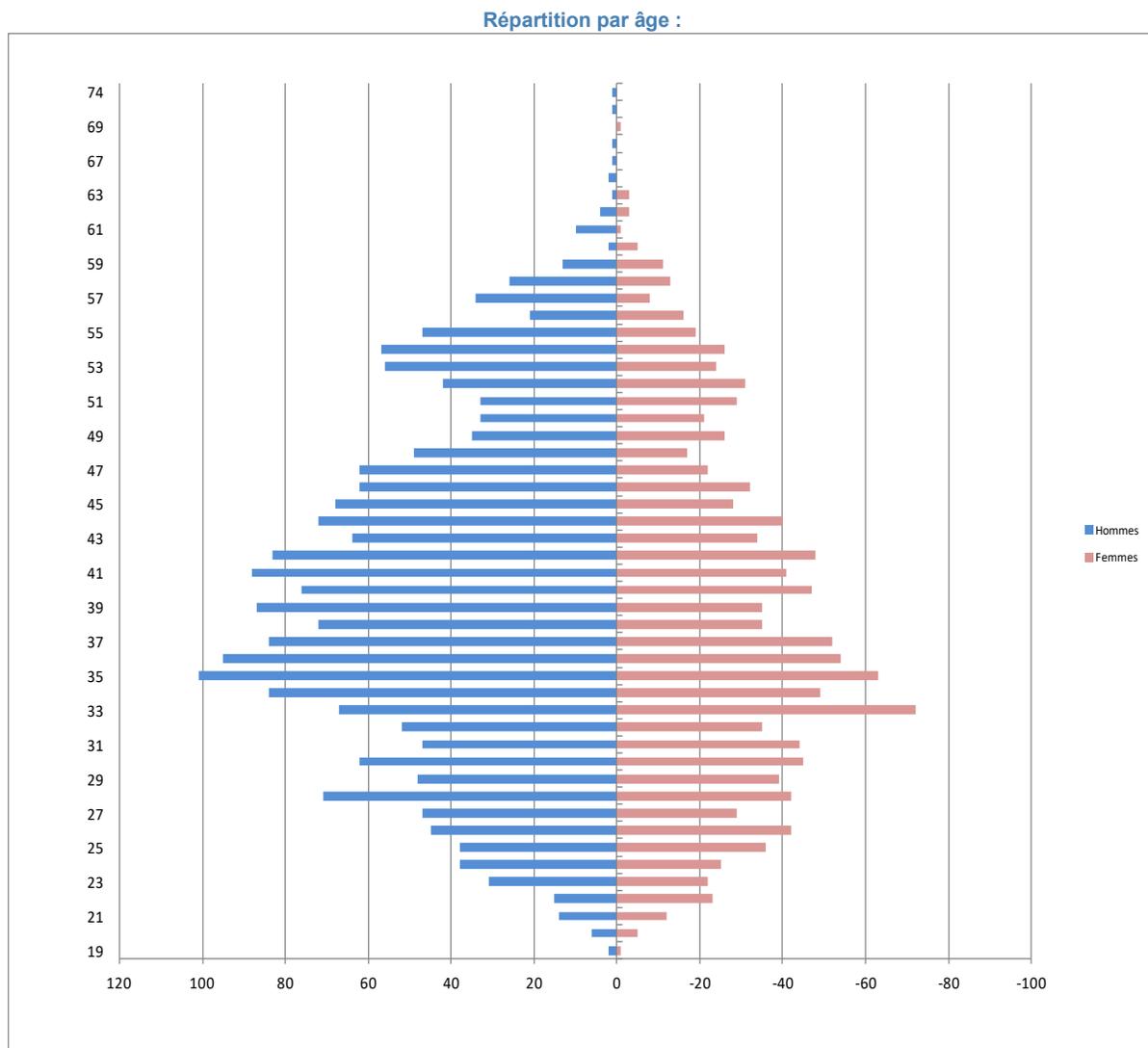


Ce graphique montre l'augmentation de la féminisation de la profession ces dernières années.

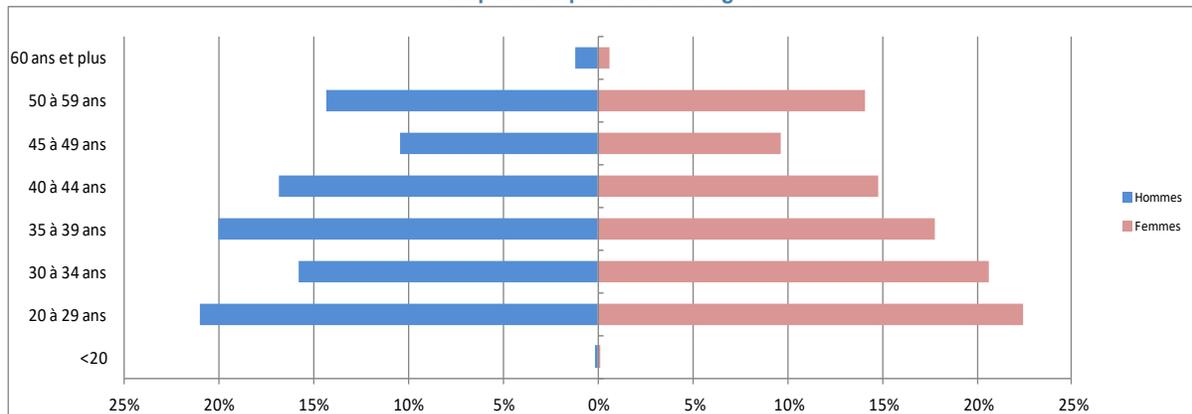
Age

La répartition entre les tranches d'âge est sensiblement la même depuis 2014, avec une tranche des 30-39 ans représentant 35.73 % des effectifs et celle des 40-49 ans de 28.76 %. Sur une période de 13 ans, entre 2004 et 2017, on constate un vieillissement global de la branche, la part de la tranche des 30-39 ans a diminué et celle des tranches des plus de 40 ans a augmenté, passant d'un peu plus de 35% des effectifs en 2004 à près de 46% en 2017.

L'âge moyen dans la profession en 2017 est de 39,10 ans contre 38,62 ans en 2016.

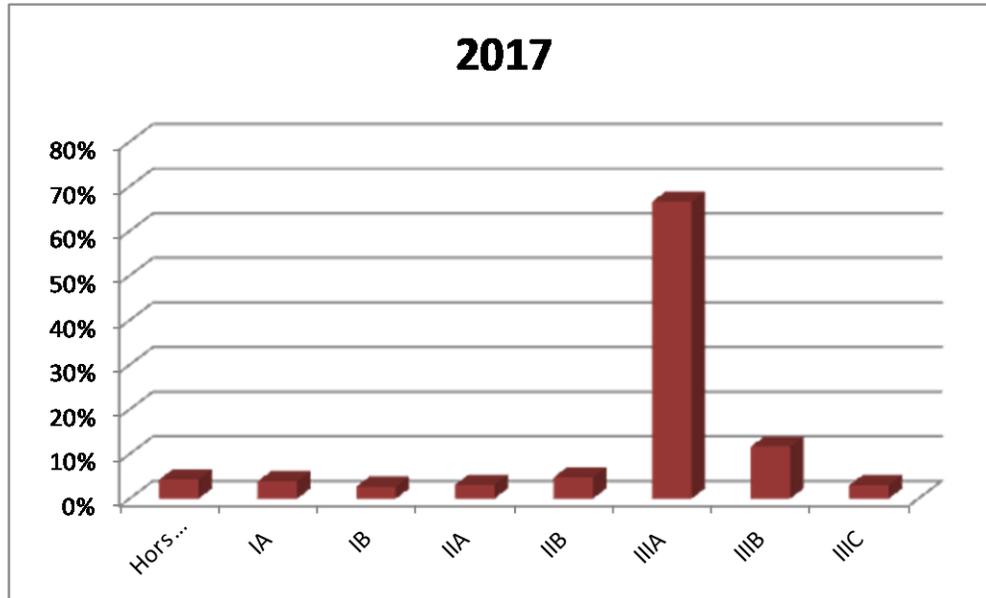


Répartition par tranche d'âge :



Niveau de qualification

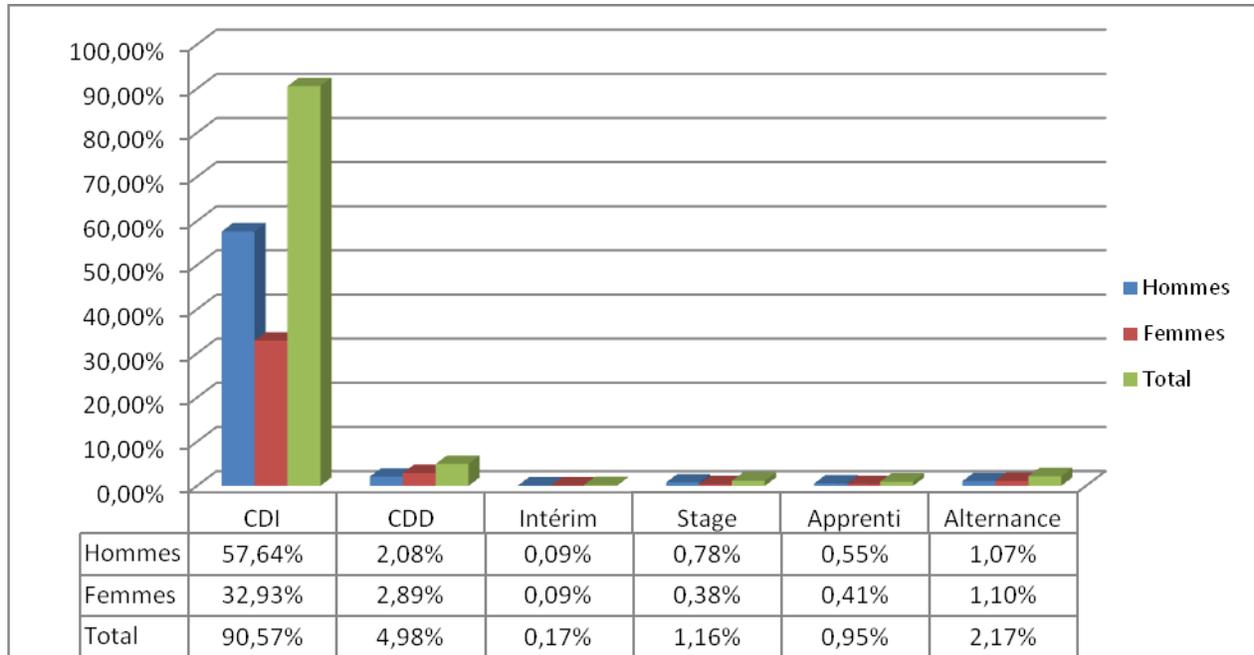
Les effectifs cadres de la profession sont toujours aussi importants. Ils représentent plus de 80 % des effectifs totaux de la profession, les salariés de catégorie III.A représentant à eux seuls plus de 66% des effectifs.



Type de contrat de travail

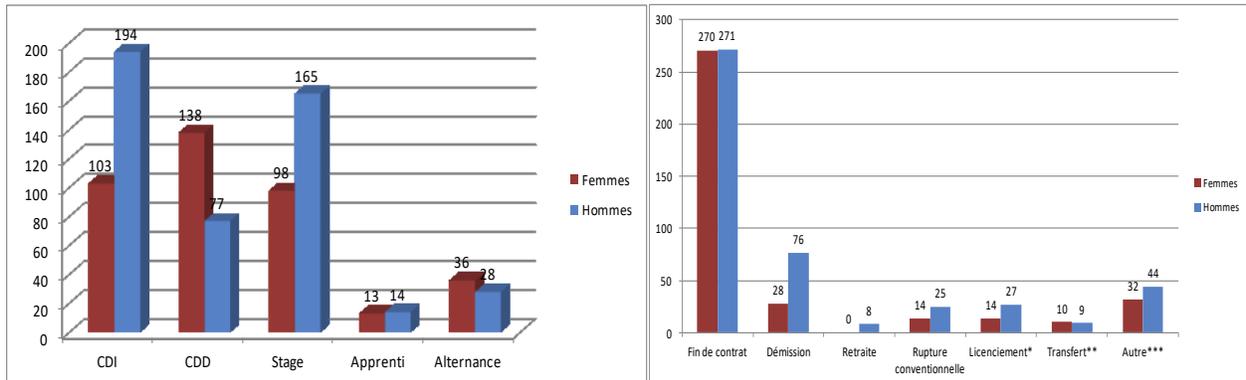
La quasi-totalité des effectifs est employée en CDI (90,57 % des effectifs totaux).

Il est par ailleurs constaté que les CDD ont légèrement baissé passant à 4,98% des effectifs en 2017 contre 5,40% en 2016.



Entrées et Sorties

Il est constaté que le nombre d'entrées est très légèrement supérieur à celui des sorties sur l'année (896 vs 828). Hors fin de contrat, les démissions restent la première cause de sortie, comme l'année dernière.



* y compris négociés

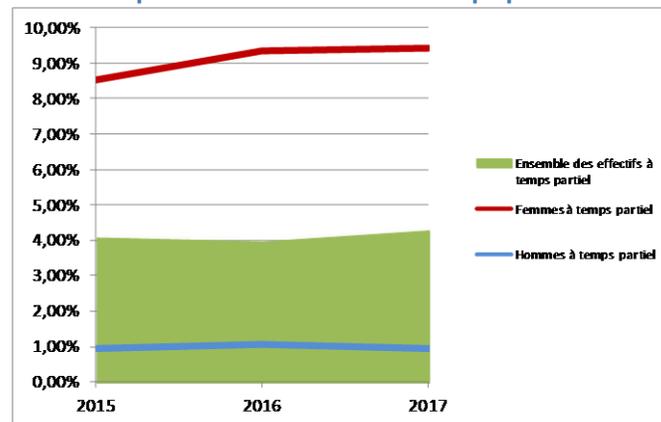
** fusions, mutations

*** rupture de la période d'essai, mobilité, décès

Durée du travail

Les salariés travaillent majoritairement à plein temps (95,71% des effectifs totaux), ceux travaillant à temps partiel étant principalement des femmes. Par ailleurs, les congés supérieurs à 6 mois restent très peu demandés.

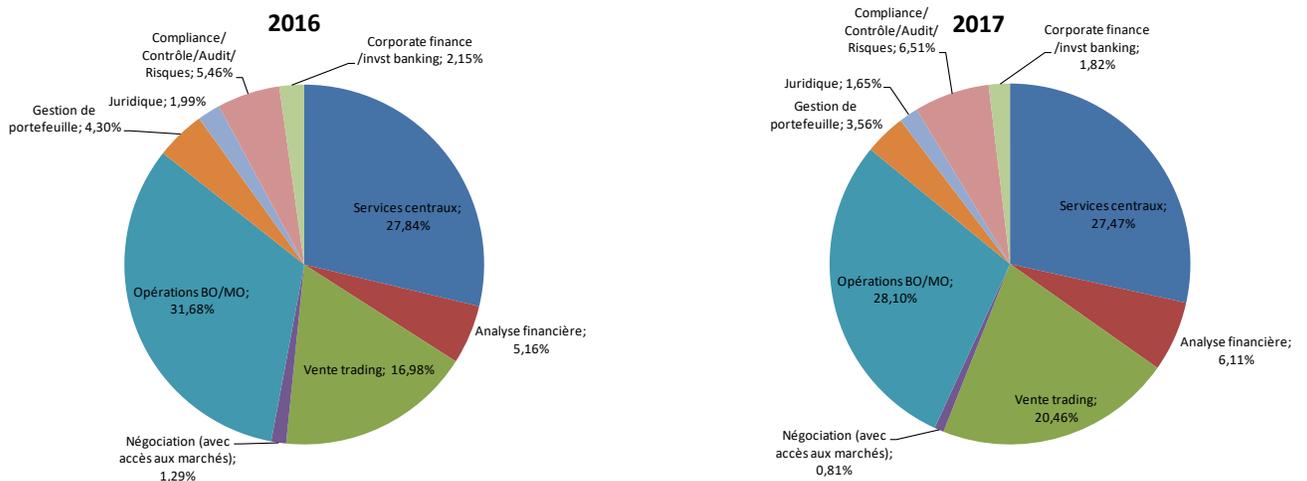
Répartition des effectifs à temps partiel



Métiers

La répartition des effectifs entre les différents métiers fait notamment apparaître une poursuite de la diminution des effectifs dans les domaines des services centraux, de négociations, les fonctions de gestion de portefeuille, de corporate finance et des opérations BO/MO. En revanche, les fonctions d'analyse financière, de vente trading et de compliance progressent.

On note que sur 13 ans la négociation a subi une forte chute (0,81% en 2017 contre 10,84% en 2004) notamment en raison de la digitalisation.



Formation

Le financement de la formation a légèrement augmenté, puisque 1,80% en moyenne de la masse salariale est consacré à la formation professionnelle contre 1,27% en 2016.

Aménagement du temps de travail

Les données recueillies montrent toujours une grande variété dans la profession en termes d'organisation du travail, la seule mesure largement répandue étant la conclusion de conventions de forfait en jours avec les cadres (dans 92% des entreprises ayant répondu).

Accidents du travail

Il est constaté une légère augmentation du nombre d'accidents du travail (1.38% des effectifs contre 1 % en 2016), y compris dans les trajets domicile - travail.